

AVAS
Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés du Groupe
TOTAL

Courbevoie le 14 septembre 2011

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Adhérents de l'AVAS

Chers amis,

Vous trouverez ci-joint l'arrêt du 11 mai 2011, par lequel la cour d'appel de Versailles a rendu justice à l'AVAS et à son Bureau légitimement élu le 8 décembre 2009, et mis fin à l'embrouillamini provoqué et entretenu par les sieurs Marabelle et Biermé, qui prétendaient représenter et diriger l'AVAS, alors qu'ils n'avaient aucune légitimité pour ce faire.

Cet arrêt :

« Déboute Messieurs MARABELLE et BIERME de toutes leurs demandes ;

Constate que le 8 décembre 2009, le conseil d'administration de l'ASSOCIATION AVAS a régulièrement désigné comme membres de son Bureau :

Monsieur MASSIE, président,
Monsieur BUTORI vice-président,
Monsieur CHASSEGUET, secrétaire général,
Monsieur CABRERA : secrétaire général adjoint,
Madame VIVIER, trésorière,
Monsieur GALFI et Monsieur SARFATTI conseillers ;

Dit que Monsieur MASSIE a seul qualité de président de l'ASSOCIATION AVAS à compter du 8 décembre 2009 ;

Y ajoutant,

Condamne Messieurs MARABELLE et BIERMÉ à verser aux appelants la somme de 3000 € (trois mille euros) sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile ;

Condamne Messieurs MARABELLE et BIERMÉ aux entiers dépens de première instance et d'appel afférents aux deux instances jointes, autorisation étant donnée aux avoués de les recouvrer conformément aux dispositions de l'article 699 du code de procédure civile. »

Nous sommes profondément désolés des perturbations qu'a connues votre association depuis fin 2009 et du trouble qu'elles ont causé auprès de certains d'entre vous.

Vous avez, cependant, été très nombreux à nous conserver votre confiance et à nous soutenir en ces circonstances difficiles et nous vous en remercions.

AVAS
Association Volontaire des Actionnaires Salariés et Anciens Salariés du Groupe
TOTAL

Pendant 18 mois, l'association a été privée de ses moyens. Nous avons cependant réussi à la faire fonctionner, en réunissant régulièrement le Conseil d'administration ainsi qu'une Assemblée Générale, qui s'est tenue le 5 mai 2010 et dont vous trouverez le compte rendu dans l'AVASCOPE ci-joint.

Depuis l'arrêt rendu par la cour d'appel, nous nous efforçons, non sans mal, de récupérer les moyens de l'association. Le 30 mai, nous avons récupéré le local et moyens matériels mis à disposition par Total ; un peu plus tard, nous avons récupéré la disposition des comptes bancaires. La situation est, cependant, loin d'être satisfaisante. En effet, bien qu'exclu de l'association depuis le 28 janvier 2010, JR Marabelle a multiplié les actes préjudiciables : en dépit des mises en demeure qui lui ont été adressées, il n'a toujours pas restitué à l'association l'ensemble des documents qu'il a détournés, tels que dossiers, fichiers, relevés bancaires et comptables, factures et autres engagements, courriers reçus et émis ; les fichiers et dossiers informatiques ont disparu; il a utilisé les fonds de l'association pour diverses dépenses dont il nous faudra obtenir la restitution.

Notre volonté est à présent de tourner cette page sombre et d'œuvrer, avec tous ceux qui le souhaitent, à redonner à votre association un fonctionnement normal et à lui insuffler un nouvel élan pour toujours mieux défendre l'actionnariat salarié - que beaucoup cherchent à contrôler – ainsi qu'à promouvoir une véritable démocratie actionnariale au sein de votre entreprise.

Vous trouverez, ci-joint :

- Le n° 61 de l'AVASCOPE
- Un appel à cotisation pour l'année en cours

Au nom du Conseil d'administration d'AVAS, nous vous remercions, par avance, de la confiance que vous voudrez bien continuer à nous accorder et vous assurons de notre engagement le plus complet au service de la cause actionnariale au sein de l'entreprise et de la défense de vos intérêts d'actionnaires salariés ou anciens salariés.

N'hésitez pas à nous écrire et à nous faire part de vos observations, propositions ou contributions.

Nous vous prions de croire, Chers Amis, en notre fidèle dévouement.

Jean-Aymon MASSIE

Bernard BUTORI

Dominique CHASSEGUET

Président d'AVAS

Vice-Président d'AVAS

Secrétaire Général d'AVAS